

# REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté- Egalité- Fraternité

#### DEPARTEMENT DE MAYOTTE

**RECU EN PREFECTURE** 

Le 21 février 2023

VIA DOTELEC - Dematis

976-200008837-20230210-D202300018I0-DE

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 34

de Votants: 40

Dont vote par procuration: 6

Abstention: 0

Contre: 0

# EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023.00018/2023 du 10/02/2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix février, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en session ordinaire, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 13 février 2023, sous la présidence de M. Dhinouraine M'COLO MAINTY, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire.

## Etaient présents: (34)

M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), M. Ben Youssouf CHIHABOUDDINE (Conseiller municipal), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), Mme Munia DINOURAINI (7ème adjointe au Maire), M. Djamaldine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Moina-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), Mme Inayatie KASSIM (8ème adjointe au Maire), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1er adjoint au Maire), Mme Zoulfati MADI (4ème adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12ème adjointe au Maire), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Assane MOHAMED (10ème adjoint au Maire), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (9ème adjoint au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Djouwaïria OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseiller municipale), M. Mounib SOILIHI MOHAMED (Conseiller municipal), M. Tany ABOUDOÙ CHAKOUROU (Conseiller municipal), Mme Anfiat TOUMBOÙ DANI (Conseillère municipale)

#### **OBJET:**

Participation de la Ville au projet porté par le lycée des lumières de voyage à Science Po Paris.

NOTA: Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 25/02/2023 que la convocation avait été faite le 13/02/2023.

### Le Maire.



### Absents: (7)

Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Anrif MOURDI (Conseiller municipal), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal)

# Absents excusés : (2)

M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire)

#### Procuration: (6)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA donne pouvoir à M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (Conseillère municipale), Mme Rabia ASSAN donne pouvoir à M. Soiyinri MHOUDHOIR (11ème adjointe au Maire), Mme Marianne DAMARY donne pouvoir à Mme Hadia MADI ASSANI (Conseillère municipale), Mme Anzimiya HOUMADI donne pouvoir à Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), Mme Mariame KAMBI donne pouvoir à M. Anassi ALI (Conseillère municipale), Mme Nourainya LOUTOUFI donne pouvoir à M. Mohamadi SAID (3ème adjointe au Maire)

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **M. Toiyifou RIDJALI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de

Mamoudzou;

Vu la délibération n°2020.00006/2020 du 07 février 2020 relative au frais de mission et de déplacement temporaire des élus et des agents de la ville de Mamoudzou ;

**Considérant** que le dispositif sciences Po du lycée des lumières consiste dans l'organisation d'un soutien pédagogique apporté aux élèves inscrits aux sections européennes et souhaitant se présenter au concours d'entrée à des grandes écoles;

Considérant qu'aujourd'hui en classe de terminale, ces lycéens formeront la 1<sup>ère</sup> cohorte de ce parcours d'excellence initié depuis la classe de 2<sup>nde</sup>;

Considérant que le lycée des lumières a pu sceller avec sciences Po Paris un partenariat qui se traduit par une préparation via des ateliers et d'un voyages d'études à Paris ;

**Considérant** que dans le cadre de sa démarche visant à valoriser l'excellence éducative, la ville de Mamoudzou souhaite pour sa part soutenir cette démarche dans le cadre d'un partenariat visant à apporter une participation à hauteur de quatre mille euros (4000 €) pour ce projet dont le coût total s'élève à trente-sept mille euros (37 000 €);

**Considérant** que les lycéens seront reçus par le Maire à la maison du département de Mayotte à Paris le 15 février ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1er: D'autoriser la participation de la ville au projet de voyage d'études à Science Po Paris présenté par le lycée des lumières pour un montant de quatre mille euros (4000 €).

Article 2: De prendre en charge les frais de missions du Maire à Paris du 12 au 15 février.

Article 3 : D'imputer cette dépense au budget communal.

<u>Article 4</u>: D'autoriser le Maire, ou en cas d'absence, son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 16/02/2023

Le Maire de la Commune de Mamoudzou

Abstention (0): Contre (0):